AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

# Conseil des droits de l'homme

## 21ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)

## Examen du rapport de la Guinée-Bissau

**Déclaration de ~~Son excellence~~ ~~Madame Nakpa POLO,~~ ~~Ambassadeur, Représentant Permanent~~**

NARTEH-MESSAN Kanlan
Premier Secrétaire.

**Vendredi, 23 janvier 2015**

**9 h 00 – 12h 30**

67-69, Rue de Lausanne 1202 Genève (Suisse)
Tél : 022 566 83 00 / Fax : 022 566 83 05
E-mail :info@mission-togo.ch / Site Web : www.ambassadedutoo.ch

**Monsieur le Président,**

Ma délégation souhaite la bienvenue à celle de la Guinée-Bissau et prend note du fait que le rapport national devant servir de base à l'examen n'ait pas été déposé dans le délai exigé.

Le Togo note avec préoccupation que l'instabilité politique et institutionnelle que connait ce pays entrave la mise en oeuvre des recommandations issues du premier cycle de l'Examen périodique universel.

C'est dans ce contexte défavorable que ma délégation encourage la Guinée-Bissau à poursuivre les efforts en vue de se conformer à ses engagements internationaux notamment la ratification des principaux instruments de protection et de promotion des droits de l'homme et la soumission de tous les rapports dûs aux organes de traités.

Le Togo prend note des mesures prises dans les domaines de l'égalité et de la non discrimination notamment, l'adoption d'un plan stratégique pour l'éradication de la violence fondée sur le genre et l'adoption d'une politique nationale sur l'égalité et l'équité entre les sexes.

Ma délégation formule les recommandations ci-après à l'endroit de la Guinée-Bissau :

- adopter des mesures adéquates pour faire baisser le taux élevé des populations vivant dans l'extrême pauvreté ;

- intensifier les efforts pour réduire sensiblement le taux de mortalité et de morbidité maternelles et des enfants de moins de 5 ans ;

- poursuivre les efforts afin que tous les enfants aient accès à l'éducation.

**Je vous remercie !**